

**Arrêté N°202182 portant délégation de signature de Monsieur le Président à
Monsieur Guillaume CHAMBERT Directeur Général des Services du SIEDA**

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les articles L. 2122-19, L. 2122-30, L. 2122-22, R. 2122-8, R. 2122-9, R. 2122-10 et R.2213-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 02 décembre 2021 précisant les matières déléguées au Président par le Comité Syndical et l'autorisant expressément à les déléguer à nouveau au profit de responsables de service de la collectivité, du DGS, du DAF, des DGST :

ARRETE

Article 1 :

A compter du 02 décembre 2021 délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume CHAMBERT Directeur Général des Services du SIEDA pour signer tous documents relevant du Syndicat Intercommunal d'énergies du Département de l'Aveyron à l'exception des :

- Budgets et comptes administratifs
- Cahier des charges de concession et avenants
- Procès verbaux d'appel d'offres et notifications d'attribution aux entreprises
- Toutes pièces pour lesquelles un texte a explicitement prévu la signature du Président:

Article 2 :

Le président du SIEDA est chargé du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Ampliation transmise :

- M. le Président du Centre de Gestion
- M. le Trésorier Principal de RODEZ de la commune
- L'Intéressé.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à RODEZ le 02 décembre 2021



Le Président du SIEDA
Vice-Président du Conseil Départemental



Sébastien DAVID

Stamp: SIEDA, B.P. 32, 12062 RODEZ CEDEX 9, Département de l'Aveyron